

## ► B. Championnats ou grandes épreuves

### 1. L'orage survient ou est très menaçant avant l'arrivée des concurrents à leurs places respectives.

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'installer à sa place tant que les conditions de sécurité ne le permettront pas. Mise à l'abri des concurrents et respect des directives générales.

Si les conditions atmosphériques redeviennent normales il y a, la possibilité éventuelle de décaler la manche ou l'épreuve (après accord du responsable de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup s'il s'agit d'un championnat ou d'une épreuve nationale) dans la limite des possibilités du programme et des horaires de la manche. Il y a également la possibilité de limiter le temps de préparation à 1 heure minimum.

Si les conditions atmosphériques ne s'améliorent pas et demeurent dangereuses, annulation pure et simple de la manche ou de l'épreuve.

Dans tous les cas, pour être validée, la durée effective de pêche devra correspondre au 1/3 de la durée officiellement prévue (1 heure pour une manche ou une épreuve de trois heures, 40 minutes pour une manche de 2 heures).

Les décisions à prendre sont de la responsabilité des organisateurs avec l'accord du responsable de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup dans le cas d'un championnat ou d'une épreuve nationale.

### 2. L'orage survient ou est très menaçant alors que les concurrents se préparent.

Arrêt immédiat de toute activité par un signal sonore. Cannes et lignes montées seront posées sur le sol. Aucune canne ne devra rester en l'air. Mise à l'abri des concurrents (se reporter aux directives générales).

Si l'orage cesse et si les conditions atmosphériques deviennent satisfaisantes, second signal sonore autorisant les concurrents à reprendre leur préparation. Dans la mesure des possibilités (horaires prévus, luminosité), décalage de

la manche ou de l'épreuve. Il y aura possibilité de réduire le temps de préparation à 1 heure minimum (toujours respecter cette directive) puis signaux habituels.

La manche sera validée si le temps effectif de pêche correspond au 1/3 de la durée officielle de la manche (1h30 pour les épreuves à la plombée, 1 heure pour une manche de 3 heures et 40 minutes pour une manche de 2 heures).

Dans la mesure du possible, respecter le programme horaire afin d'éviter d'entraîner des perturbations.

Si les conditions atmosphériques ne s'améliorent pas et demeurent dangereuses, annulation pure et simple de la manche.

Les décisions à prendre sont de la responsabilité des organisateurs avec l'accord du responsable de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup dans le cas d'un championnat ou d'une épreuve nationale.

### 3. L'orage survient ou est très menaçant alors que la manche ou l'épreuve est commencée.

Arrêt impératif et immédiat de toute activité par un signal sonore. Les cannes et les lignes seront immédiatement posées sur le sol. Au signal sonore, tout poisson accroché devra être mis à terre (voir article 18 du règlement officiel de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup, précisions après le quatrième signal).

Mise à l'abri des pêcheurs (se reporter aux directives générales).

Dans tous les cas, il n'y aura pas de reprise de la manche.

La manche ou l'épreuve sera validée si le temps effectif de la pêche, avant interruption, correspond au 1/3 de la durée officiellement prévue. Si cette règle du 1/3 n'est pas effective, la manche ou l'épreuve sera annulée et le championnat serait validé sur trois, deux, voire une manche.

Les décisions à prendre sont de la responsabilité des organisateurs avec l'accord du responsable de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup dans le cas d'un championnat ou d'une épreuve nationale. Quelles que soient les circonstances, les organisateurs doivent se montrer extrêmement prudents et éviter la possibilité de tout accident. C'est leur responsabilité qui est engagée y compris sur le plan pénal.

# CHARTRE DE LA PESEE

## MATERIEL (par secteur)

- 1 trépied bien stable
- 1 balance de préférence à aiguille (les pesons électroniques sont souvent sources d'erreurs). Dans tous les cas, s'assurer de la fiabilité des balances utilisées par des tests simples avec poids étalons par exemple.
- 1 seau type vendange dont le fond sera percé de multitudes de trous de diamètre 5mm minimum afin d'assurer rapidement l'écoulement de l'eau.
- 1 tête d'épuisette avec un filet à grosses mailles
- 1 planche de bois d'un centimètre d'épaisseur découpée au diamètre intermédiaire du seau
- SONT A PROSCRIRE LES FILETS POUR EMMAILLOTER LES POISSONS

## LA PESEE

- 1 positionner le seau percé sur le trépied et faire la tare avec la planche de bois (la tare devra être reconduite pour chaque pesée)
- 2 décrocher le seau percé
- 3 sortir la bourriche de l'eau au dernier moment et vider directement les poissons sans les manipuler dans la tête d'épuisette.
- 4 mettre les poissons, sans les manipuler, dans le seau percé puis positionner dessus la planche de bois (aucun autre poids sur les poissons)
- 5 positionner le seau sur le trépied et effectuer la pesée en présence du pêcheur.
- 6 après lecture de la pesée remettre les poissons dans leur milieu avec précaution en les déversant sans les projeter dans l'eau (si le niveau de l'eau est en contrebas de la berge verser les poissons dans l'épuisette du pêcheur toujours équipée du manche afin de remettre les poissons à l'eau sans les jeter)
- 7 faire signer le carton de pesée par le concurrent.

Si l'épreuve se déroule le 14/07/90, il y aura suspension de toutes les épreuves à partir du 15/07/90 jusqu'au 13/07/92.

En cas de suspension, celle-ci ne sera effective que si le fautif reste licencié à la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup. En cas de non reprise de la licence, la sanction sera suspendue et restera applicable dès la reprise effective d'une licence.

## DIVERS CAS DE FIGURE SONT À ENVISAGER :

### A. Concours

#### 1. L'orage survient ou est très menaçant avant l'arrivée des concurrents à leurs places respectives.

Aucun concurrent ne sera autorisé à s'installer à sa place tant que les conditions de sécurité ne le permettront pas. Mise à l'abri des pêcheurs, respect des directives générales.

Si les conditions atmosphériques redeviennent normales, déroulement de l'épreuve dans les limites du temps disponible et de la luminosité. Possibilité de réduire le temps de préparation dans les horaires acceptables : 3/4 d'heure minimum. Possibilité de limiter la durée de l'épreuve elle-même.

Pour être validé, tout concours ou épreuve se déroulant sous le règlement officiel de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup devra correspondre, au minimum, au 1/3 de la durée officiellement prévue.

Si les conditions atmosphériques ne s'améliorent pas et demeurent dangereuses, annulation pure et simple de l'épreuve avec un report éventuel.

Les décisions à prendre sont de la responsabilité des organisateurs.

#### 2. L'orage survient ou est très menaçant alors que les concurrents se préparent.

Arrêt immédiat de toute activité par un signal sonore. Cannes et lignes montées seront posées sur le sol. Aucune canne ne devra rester en l'air. Mise à l'abri des concurrents (se reporter aux directives générales).

Si l'orage cesse et si les conditions atmosphériques deviennent satisfaisantes, second signal sonore autorisant les concurrents à reprendre leur préparation.

La durée de celle-ci pourra être réduite dans des limites acceptables, 3/4 d'heure minimum, puis signaux habituels.

Il sera possible de décaler l'épreuve dans le créneau du temps disponible et de la luminosité.

Pour être validé, l'épreuve ou le concours se déroulant sous le règlement officiel de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup devra correspondre au moins, au 1/3 de la durée officiellement programmée.

Si les conditions atmosphériques ne s'améliorent pas et demeurent dangereuses, annulation de l'épreuve avec report éventuel.

Les décisions à prendre sont de la responsabilité des organisateurs.

#### 3. L'orage survient ou est très menaçant alors que l'épreuve ou le concours est commencé.

Arrêt impératif et immédiat de toute activité par un signal sonore. Les cannes et lignes seront immédiatement posées sur le sol.

Au signal sonore, tout poisson accroché devra être mis à terre (voir article 18 du règlement officiel de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup, précisions après le quatrième signal).

Mise à l'abri des concurrents (se reporter aux directives générales).

Dès que l'orage se sera éloigné et qu'aucun danger ne subsistera, si les conditions de temps et de luminosité le permettent, un second signal autorisera les concurrents à rejoindre leur place puis.

5 minutes après, un troisième signal annoncera la reprise de l'épreuve sans possibilité d'amorçage lourd.

Pour être validé, l'épreuve ou le concours se déroulant sous le règlement officiel de la Fédération Française de Pêche Sportive au Coup devra correspondre au moins au 1/3 de la durée officiellement prévue.

Si les conditions atmosphériques demeurent dangereuses et que les conditions ci-dessus ne peuvent être respectées, annulation de l'épreuve avec report éventuel.

Les décisions à prendre sont de la responsabilité des organisateurs.

## DEROULEMENT D'UNE EPREUVE PAR TEMPS D'ORAGE

### DIRECTIVES GENERALES

- Arrêter IMMEDIATEMENT toute activité,
- Ne pas rester au contact de matériels conducteurs d'électricité (cannes, tiges et armatures métalliques, arbre,...),
- Poser les matériels conducteurs sur le sol ainsi que les lignes montées,
- Eviter d'utiliser des parapluies à manche métallique,
- S'accroupir sur le sol et faire le gros dos.

Lorsqu'un orage survient ou est très menaçant, la sécurité des pêcheurs est compromise et les organisateurs d'une épreuve, de quelque importance soit-elle, (championnats, concours...), doivent IMPERATIVEMENT interrompre soit les préparatifs, soit l'épreuve elle-même.

Cette interruption sera provisoire ou définitive selon les cas, la vie d'un être humain étant plus précieuse qu'un résultat, si important soit-il.

Dans tous les cas d'autres phénomènes météorologiques, dès que la sécurité n'est plus assurée le jury pourra décider d'arrêter l'épreuve.